



Avis global sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi de France Télévisions pour 2024

Les élus du CSE Central de France télévisions ont pris connaissance du rapport d'expert et des avis des CSE, CE, CCEOS d'établissement sur les différents thèmes de la politique sociale, des conditions de travail et de l'emploi.

En premier lieu, les élus constatent que l'info-consultation sur la Politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (PSCTE) est alimentée par des documents qui font référence à une période trop ancienne pour permettre aux élus de faire des préconisations en lien avec la réalité. En effet, nous notons un trop grand décalage entre la date d'avis demandée en février 2026 et les bilans de la politique menée en 2024. Les élus ne peuvent pas formuler des préconisations adéquates si ces dernières s'appuient sur des éléments qui ont eu le temps de changer lors de l'année écoulée.

Nous sommes entrés depuis quelques années dans une période instable avec des interrogations sur la pérennité du financement de France télévisions, avec des réductions constantes de notre dotation et des attaques régulières de la part d'une partie du monde politique ou de la Cour des comptes.

Cette consultation essentielle ne peut être décorrélée de cette temporalité. Comme nous le constatons l'an dernier, la direction de France Télévisions dispose de moyens et d'outils puissants, que ce soit le système informatique de gestion des ressources humaines, celui de gestion des salariés reconnus en situation de handicap, les outils de paie, d'absentéisme, de déclaration d'accidents du travail, etc., qui permettent des analyses et la construction d'indicateurs utiles voire indispensables au pilotage d'une politique sociale intégrée, à l'amélioration des conditions de travail, de la santé et à la gestion des évolutions de l'emploi tant en volume qu'en qualité.

Avec une meilleure organisation, l'entreprise devrait être en mesure de fournir aux élus du CSEC les données en temps et en heure afin qu'ils puissent faire des propositions réactives et efficaces visant à améliorer les conditions de travail et d'emploi des salariés. Ce point sera un préalable incontournable pour les élus sur la politique sociale 2026.

Car ce que nous observons à travers l'expertise et les avis des différentes instances, c'est une dégradation constante de l'état du corps social de France Télévisions.

Malgré une légère bosse des effectifs en 2024 en raison des Jeux Olympiques, les chiffres montrent une érosion globale depuis le plan de départs volontaires. Et nous savons que 2025 a connu une nouvelle baisse d'ETP qui va continuer en 2026. Le plan social évoqué par Delphine Ernotte elle-même continue donc à bas bruit. Les plus touchés sont les Outre-Mer et le Réseau France 3 qui font déjà des efforts depuis une quinzaine d'années. Le Siège connaît également des baisses d'effectifs mais elles sont plus ou moins marquées selon les services. Quant à la Fabrique, où l'on déplore de nombreux licenciements pour inaptitude (30 % des motifs de sortie), les effectifs ont baissé de manière drastique, au profit de la filiale France.tv Studio qui a fortement embauché et ponctionné l'activité de sa maison mère.

Les transformations et réorganisations de notre entreprise s'enchainent, en particulier dans le Réseau France 3. Quant à la polyvalence des Outre-Mer, elle ne se traduit pas par une formation plus élevée. L'intensité du travail, citée dans la quasi-totalité des DUERP, devient donc de plus en plus pesante au sein des collectifs.

L'absentéisme est en hausse, y compris celui qui est engendré par les accidents de travail et maladies professionnelles (+9,3 %). Le mal-être au travail est croissant. De nombreux salariés ne savent pas ce que leur poste, leur métier vont devenir à terme ; ils attendent en vain des réponses de la direction dont l'accompagnement et le soutien restent bien souvent, hélas, des mots vides de sens. La Gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels est loin d'être à la hauteur des enjeux actuels.

L'amélioration de la Politique sociale, des conditions de travail et de l'emploi devrait être considérée par la présidence comme un chantier prioritaire. L'absence de la Présidente de France Télévisions lors de ce point est symptomatique du peu de considération de l'entreprise sur tous ces sujets qui sont pourtant essentiels pour les salariés. Sans cette prise en compte urgente des réalités de terrain, ce sont les enjeux stratégiques de France Télévisions qui pourraient être contrariés.

Afin d'améliorer la prise en compte de ces enjeux, les élus du CSEC demandent que leurs préconisations figurant dans l'avis sur les Papripact soient suivies par la direction. A cette fin, ils demandent qu'une réunion de travail de la CSSCT-C ait lieu dans les meilleurs délais avec la direction afin d'élaborer un plan d'action qui sera présenté en CSEC.

Enfin, à l'heure où l'on demande aux salariés de travailler dans des conditions de plus en plus tendues par manque de moyens, les élus invitent la direction à réduire substantiellement sa politique de contentieux contre ses salariés. En effet, ces litiges coûtent chaque année à l'entreprise plus de 20 millions d'euros. Discrimination, harcèlement, inégalité de traitement

salarial, manquement à l'obligation de sécurité : autant de dépenses qui pourraient être évitées si l'entreprise appliquait la loi correctement.

Adopté à l'unanimité des 24 votants
CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 10 février 2026